

# PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de

## BISCHOFFSHEIM

### NOTE RELATIVE AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

**REVISION N° 2**

**APPROBATION**

Vu pour être annexé à

la délibération du 11 décembre 2006

A BISCHOFFSHEIM

LE 12 DEC. 2006



Le Maire

Jean-Paul SCHLEPP

**Direction Régionale et Départementale  
de l'Agriculture et de la Forêt  
ALSACE BAS-RHIN  
Subdivision de MOLSHEIM**

**P.L.U.**

**Plan Local d'Urbanisme**

**COMMUNE DE**

**BISCHOFFSHEIM**

**Note technique  
relative au réseau d'assainissement**

Octobre 2006

## **1. Généralités**

La Commune de BISCHOFFSHEIM qui compte près de 3.000 habitants, est gestionnaire de son réseau interne d'assainissement.

L'entretien de son réseau est effectué par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin.

Le traitement des eaux usées de BISCHOFFSHEIM est réalisé par la station d'épuration du Rosenmeer, dont le maître d'ouvrage est le Syndicat du Rosenmeer auquel adhèrent également les communes de ROSHEIM et ROSENWILLER.

Cette station a été reconstruite en 1995 et ses caractéristiques principales sont les suivantes :

- capacité nominale : 11.000 équivalents-habitants
- débit : 3.040 m<sup>3</sup>/j
- type de station : boues activées à aération prolongée

Le projet d'assainissement général de la commune de BISCHOFFSHEIM a été établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin en 1970. Le système adopté était du type unitaire en raison de l'habitat relativement dense et de l'éloignement de l'émissaire le Rosenmeer. Une fondrière située dans une ancienne carrière de sable à l'est du village en bordure de la route départementale 207, permet l'évapo-infiltration des eaux pluviales issues de BISCHOFFSHEIM.

Une étude diagnostic du réseau d'assainissement des communes adhérentes au SIVOM du Canton de ROSHEIM a été réalisée en mai 1989 par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin. Cette étude a été complétée par une étude hydraulique des débits d'orage en février 1996 par le même organisme. Tous les déversoirs d'orage, ouvrages de surverse et regards de visite accessibles ont été visités et leurs caractéristiques relevées (dimensions, cote altimétrique des déversoirs d'orage et fil d'eau ...). Les débits pluviaux ont été calculés conformément à l'Instruction Technique Interministérielle de 1977 relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations pour des fréquences d'apparition un an, cinq et dix ans.

Les débits critiques ont été déterminés sur la base d'une valeur de 15 l/s par hectare imperméabilisé.

La maîtrise d'œuvre des projets d'assainissement est assurée par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin – Subdivision de MOLSHEIM et le Bureau BEREST d'ILLKIRCH.

Au présent document sont annexées deux planches au 1/2000<sup>e</sup> représentant l'état existant des réseaux levé par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.), chargé de l'entretien des réseaux.

## **2. Réseau actuel**

Il est partagé schématiquement en deux parties par la voie ferrée, une partie **Ouest** en piémont et une partie **Est** en plaine.

### **2.1. Ouest de la voie SNCF**

Schématiquement, le réseau actuel est structuré en cinq bassins de collecte. Chaque bassin représente une entité au sens de l'assainissement et est équipé à l'aval d'un déversoir d'orage. Ces cinq bassins, situés tous à l'ouest de la voie SNCF, sont décrits ci-dessous.

#### **BASSIN N° 1 :**

C'est le bassin le plus important (la moitié environ de la superficie drainée de BISCHOFFSHEIM). Il est composé d'une grande partie du village ancien avec la rue Principale et toutes les antennes (rue des Romains, rue Stiermatt, rue du Mont des Frères, rue Courbée, rue de Rosheim, route de Boersch, rue du Monseigneur Kirmann, rue du Couvent, rue du Vignoble, etc.). Il transite par le déversoir d'orage 1058 équipé d'une vanne de régulation DN 200 mm, à l'aval de la rue Principale. Le débit de temps sec continue tout droit et le débit excédentaire rejoint le bassin de pollution de 970 m<sup>3</sup>, situé à l'est de la voie ferrée, grâce à une conduite DN 1400 mm posée dans la ruelle de la Lach et dans l'acotement ouest de la R.D. 422.

Une vanne murale a été installée récemment rue du Couvent avec possibilité de surverse des effluents vers la rue du Monseigneur Kirmann. Dans cette dernière rue, une surverse existe vers la rue du Vignoble.

#### **BASSIN N° 2 :**

Ce bassin, orienté ouest-est, est composé du Bischenberg, de la rue du Kilbs, de la rue des Moutons et de la rue des Abeilles. Il est contrôlé par le déversoir d'orage 1108. Le débit de temps sec rejoint la conduite DN 300 mm située dans la route d'Obernai (R.D. 422) et le débit excédentaire est déchargé dans la conduite DN 1400 mm provenant de la ruelle de la Lach.

#### **BASSIN N°3 :**

Ce bassin, situé au sud du village, collecte les effluents des rues sans Soucis, de la Fontaine, des Cerisiers et des Bergers et l'impasse de la Source. Il aboutit au déversoir d'orage 1088. Le débit de temps sec rejoint le collecteur unitaire posé dans la route d'Obernai et le débit excédentaire est déchargé dans la conduite DN 1400 mm précitée.

#### **BASSIN N° 4 :**

Ce bassin résulte de travaux de réaménagement réalisés en 1999 et 2000 à l'initiative de la commune et du Syndicat du Rosenmeer, sous la maîtrise d'œuvre de BEREST :

- La déconnexion d'une partie du réseau de la rue du Kilbs et la création d'un collecteur de délestage en DN 500, 700, 900 et 1000 mm jusqu'au nouveau déversoir d'orage 1341 situé près de la R.D. 422,
- La construction de ce déversoir d'orage régulé par vortex et permettant de trier le débit critique vers la conduite existante en DN 1400 mm et décharger les eaux pluviales d'orage sur le fossé existant plus à l'est grâce à une conduite de décharge de DN 1000 puis 1400 mm.

- Le réaménagement de l'assainissement des rues du Vignoble, des Iris et de la Fontaine par la mise en place d'une conduite DN 500 et 700 mm s'écoulant en direction inverse jusqu'au regard de liaison de la rue de la Fontaine.

### **BASSIN N° 5 :**

Ce bassin filiforme, orienté nord-sud, est composé des amorces des routes de Rosheim et de Molsheim au nord et de la totalité de la route d'Obernai au sud (R.D. 422).

Il est contrôlé par le déversoir d'orage 1072 au nord qui trie le débit critique vers la conduite DN 300 mm existante route de Griesheim et vers la station d'épuration ; le débit pluvial est déchargé dans une conduite DN 500 mm.

La route d'Obernai est traitée en séparatif : les eaux usées sont acheminées à la station d'épuration par une conduite DN 400 et 300 mm et les eaux pluviales rejoignent par un réseau en DN 500 et 700 mm le fossé situé à l'est de la voie ferrée (situation provisoire en attendant la viabilisation de la zone IAU3, voir ci-après).

Le récent parking poids lourds, situé au sud de la gare, est relié à cette conduite après passage dans un séparateur d'hydrocarbures.

## **2.2. A l'est de la voie SNCF**

On observe plusieurs bassins :

- **Le bassin n° 1**, le plus au sud, constitué par une zone d'activités (**UX2 sud**), est assaini en séparatif :
  - les eaux usées sont collectées par une conduite DN 250 mm qui aboutit à une station de pompage et sont refoulées dans une DN 200 mm en direction de la station d'épuration (via rue des Tilleuls, rue Andersen et rue des Chasseurs),
  - les eaux pluviales sont collectées par une conduite de DN 500 à 1000 mm et rejetées dans le fossé qui rejoint la fondrière après prétraitement (séparateur d'hydrocarbures).
- **Le bassin n° 2**, constitué du quartier de la Gare, de la route de Griesheim et des rues du Ried, des Tilleuls, des Coquelicots et Andersen, est contrôlé par le déversoir d'orage juste en amont de la station d'épuration. Notons que ce bassin est traversé par les conduites DN 400 et 500 mm route de Griesheim qui collectent, avec le réseau de la rue Andersen, la totalité du débit critique généré par la commune et qui est amené à la station d'épuration via un double réseau (DN 300 et 600 mm).
- **La zone d'activité des Acacias UX1**, (lieudit Straeng), située à l'est de l'agglomération, près de l'échangeur de la route départementale 500 et la route départementale 207 d'une superficie totale de 10 hectares environ, est assainie en système unitaire grâce au stockage des effluents (eaux usées et eaux pluviales) dans un bassin d'orage constitué d'une conduite de DN 1200 et 1400 mm.  
Les eaux sont refoulées par une conduite de 125 mm sur le regard 1198 de la conduite d'eaux usées PVC 250 mm de la rue du Stade, à raison de 5 l/s. Ce dossier a fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 (article 10), en 1997.
- **La zone d'activité UX2** située au **nord** (Société BARUDAN), est assainie en système séparatif. Les eaux usées rejoignent le collecteur DN 300 mm qui achemine les effluents de BISCHOFFSHEIM à la station d'épuration. Les eaux pluviales sont raccordées au collecteur pluvial DN 800 et 700 mm qui rejoint le Rosenmeer.

### **3. Etat futur à l'horizon du Plan Local d'Urbanisme**

#### **3.1. Les zones UX**

**UX2** – Secteur sud à l'est de la rue du Stade. L'extension de cette zone d'activité pourra être assainie en système séparatif. Les eaux usées (EU) seront raccordées au réseau séparatif DN 250 mm existant rue du Stade. Les eaux pluviales (EP) seront rejetées à débit limité dans le fossé limitrophe qui rejoint la fondrière, après prétraitement et stockage conformes au Code de l'Environnement.

**UX2** – Partie Sud de la zone UX2 située au Nord de la commune. Cette zone sera raccordée en système séparatif. Les eaux usées seront déversées dans le collecteur existant en limite (DN 300 mm) et les eaux pluviales dans le réseau d'eaux pluviales existant (DN 800 mm) en conformité avec le Code de l'Environnement (prétraitement, stockage et limitation du débit de rejet).

**UX3** – Cette zone est située dans le Ried sur deux secteurs le long de la R.D. 207 entre les agglomérations de KRAUTERGERSHEIM et HINDISHEIM. Cette zone relève de l'assainissement non collectif compte tenu de son éloignement par rapport aux autres zones d'habitation.

Une attention particulière sera portée aux occupations et utilisations du sol admises dans cette zone pour éviter une contamination des puits d'alimentation en eau par les rejets des systèmes d'assainissement autonome. Une étude hydrogéologique pourra être prescrite.

#### **3.2. Les zones IAU**

**IAU1** – Cette zone d'habitation d'une superficie de 1,6 hectare, située en bordure de la rue Stiermatt, peut être raccordée au réseau unitaire existant dans cette rue (DN 300 mm), après stockage des effluents et limitation du débit de rejet.

**IAU2** – Cette zone résidentielle située à l'est de la voie ferrée, d'une superficie de 6,1 hectares, peut être assainie en système séparatif.  
Les eaux usées seront déversées dans la conduite DN 250 mm de la rue du Stade. Les eaux pluviales seront raccordées au réseau pluvial existant dans la rue du Stade, après stockage, prétraitement et limitation du débit de rejet.

**IAU3** – Située au nord de l'agglomération entre les R.D. 207 et 422, cette zone de 4,1 hectares peut être raccordée au réseau unitaire existant dans la R.D. 422 (DN 500 mm), après stockage des effluents et limitation du débit de rejet.

### **3.3. Les zones IIAU**

- IIAU1** – Située au nord-ouest de l'agglomération, cette zone d'habitation de 1,9 hectare, à équiper à moyen terme, sera raccordable en système unitaire sur la conduite DN 500 mm de la rue de la Mésange après stockage des effluents et limitation du débit de rejet.
- IIAU2** – Située au sud du village, cette zone de 9,4 hectares, peut être assainie en système unitaire ou séparatif.  
La partie située à l'ouest de la R.D. 422, la plus importante, pourra être assainie en système unitaire en se raccordant, après stockage des effluents, sur les réseaux qui aboutissent aux déversoirs d'orage 1088 et 1341. Une solution variante pourrait consister à mettre en place un système séparatif : les eaux usées seraient raccordées sur les réseaux unitaires précités et les eaux pluviales seraient déversées à débit limité après stockage dans la conduite de décharge à l'aval du D.O. 1341.  
La partie située à l'est de la R.D. 422 pourra, après stockage des effluents, être raccordable à débit limité sur la conduite unitaire DN 1400 mm en amont du bassin de pollution.

### **3.4. La zone NK**

- NK** – Cette zone est située au lieudit Le Kilbs à l'ouest du ban de BISCHOFFSHEIM. Les habitations qui s'y trouvent et celles projetées (constructions autorisées sur parcelles de 10 ares minimum avec un C.O.S. de 0,1) relèvent de l'assainissement non collectif, compte tenu de leur situation en zone naturelle et de leur éloignement par rapport à l'agglomération.

Mis à jour le 20 octobre 2006  
à MOLSHEIM

L'Ingénieur de l'Agriculture et de  
l'Environnement

Philippe WERNET